

# **Le Communiqué du Conseil des ministres du 25 avril 2018**

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des ministres, mercredi 25 avril à 10 h, au Palais de la République.

Entamant sa communication sur sa visite d'amitié et de courtoisie, en prélude à la célébration de la 138ème édition de l'Appel de Seydina Limamou Laye, le Chef de l'Etat adresse ses chaleureuses félicitations et ses sincères remerciements à Serigne Abdoulaye THIAW LAYE, Khalife général des Layènes, pour l'accueil chaleureux et les prières ferventes formulées pour la paix et la prospérité du Sénégal.

Ainsi, le Président de la République demande au Gouvernement, en parfaite synergie avec les autorités religieuses, coutumières et les populations de Cambérène, d'intensifier la modernisation des sites et zones impactés par l'aménagement de la deuxième section de la Voie de Dégagement Nord (VDN) en tenant compte de leurs spécificités.

Poursuivant sa communication autour de la mécanisation intensive de notre agriculture pour asseoir durablement l'autosuffisance et la sécurité alimentaire, le Chef de l'Etat félicite le ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural pour la bonne organisation de la cérémonie officielle de réception des 1000 unités de matériels agricoles destinées aux agriculteurs, d'un coût de 32 milliards de FCFA.

A cet égard, le Président de la République demande au Gouvernement, en rapport avec l'ensemble des acteurs du secteur impliqués, de déployer avec diligence, les procédures appropriées, afin d'assurer la répartition équitable, la maintenance adéquate de cet important lot de matériels subventionnés, mis à la disposition des producteurs, par l'Etat, dans le cadre de la dynamique de renforcement de la politique d'autosuffisance alimentaire, par le renouvellement et la modernisation de l'équipement rural, engagée depuis 2012.

Par ailleurs, abordant la consolidation du dialogue social tripartite, Etat-Syndicats-patronat, et la préparation de la Fête internationale du travail qui sera célébrée le 1er mai, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de faire le bilan exhaustif de l'état

de prise en charge des cahiers de doléances déposés en 2017 et de préparer la cérémonie officielle de réception des centrales syndicales à la Présidence de la République.

Le Président de la République invite également le Gouvernement à évaluer, les résultats des deux conférences sociales tenues en 2014 et 2017, notamment la mise en œuvre et l'actualisation du Pacte de Stabilité sociale et d'émergence économique, conclu en 2014, entre l'Etat, les Syndicats et le Patronat.

En outre, le Chef de l'Etat réitère ses instructions relatives à la consolidation du dialogue social dans tous les secteurs et à l'établissement d'un calendrier consensuel de suivi des revendications et accords signés avec les partenaires sociaux.

Enfin, le Président de la République rappelle au Gouvernement l'impératif d'assurer le respect scrupuleux des droits des travailleurs en matière de protection sociale, de cotisations sociales à l'IPRES, à la Caisse de Sécurité sociale et la mise en œuvre effective de conventions collectives, notamment, dans le secteur de la sécurité privée.

Le Chef de l'Etat a terminé sa communication sur le suivi de la coopération, des partenariats et son agenda diplomatique.

Le Premier ministre a axé sa communication sur la situation sociale avant de rendre compte de la coordination de l'action gouvernementale.

Le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point sur la situation africaine et internationale.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Equipeement rural a rendu compte de la préparation de la campagne agricole.

Le ministre de la Pêche et de l'Economie maritime a fait une communication portant sur l'état de la coopération dans le domaine de la pêche entre l'Etat du Sénégal et la République Islamique de Mauritanie.

Le ministre du Travail, du Dialogue social des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions a fait le point sur les préparatifs de la Fête internationale du Travail et la convention 205 de l'Organisation internationale du travail relative à l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience.

Le ministre de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique a fait le point sur l'actualisation du cadre juridique des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a examiné et adopté :

- le projet de décret portant organisation du ministère de la Justice ;
  
- le projet de décret portant organisation du ministère de la Pêche et de l'Economie maritime.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Momar DIOP, Docteur en Science politique, précédemment Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal au Royaume des Pays-Bas, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Donald J. TRUMP, Président des Etats –Unis d'Amérique, en remplacement de Monsieur Babacar DIAGNE ;
  
- Monsieur Babacar Matar NDIAYE, Conseiller des Affaires étrangères principal, précédemment Ministre-Conseiller à l'Ambassade du Sénégal à Ottawa, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Muhammadu BUHARI, Président de la République fédérale du Nigéria, avec résidence à Abuja, en remplacement de Monsieur Baboucar SAMBE ;
  
- Monsieur Amadou SOW, Conseiller des Affaires étrangères principal, de classe exceptionnelle, précédemment Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal au Royaume du Maroc, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Hassan ROHANI, Président de la République islamique d'Iran, en remplacement de Monsieur Babacar BA ;

- Monsieur Oumar El Foutiyou BA, Conseiller en Organisation est nommé Secrétaire général du Ministère de la Bonne Gouvernance et de la Protection de l'Enfance ;
- Monsieur Ousseynou DIENG, Ingénieur en Management de l'audiovisuel, est nommé Directeur de la Communication au ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique en remplacement de Monsieur Alioune DRAME, appelé à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;
- Monsieur Sossé NDIAYE, Professeur assimilé à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, titulaire d'un Doctorat d'Etat ès Sciences, est nommé Directeur de l'Office du Baccalauréat du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en remplacement de Monsieur Babou DIAHAM, appelé à d'autres fonctions.

Le Secrétaire général du Gouvernement,  
Porte-parole